

(N<sup>o</sup> 71.)

## SENAT DE BELGIQUE.

---

SESSION DE 1865-1866.

---

### Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1866.

(Voir le N<sup>o</sup> 121, session 1864-1865 et les N<sup>os</sup> 78, 88 et 94, session 1865-1866  
de la Chambre des Représentants.)

**LEOPOLD II, ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exercice 1866, à la somme de trente-cinq millions seize mille quatre cents francs (35,016,400 fr), conformément au tableau ci-annexé.

#### ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 12, 13 et 22 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance du crédit, qui pourrait résulter du renchérissement des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 9, 14, 15, 25 et 34.

Bruxelles, le 10 mars 1866.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*

(Signé) E. VANDENPEEREBOOM.

*Les Secrétaires,*

(Signé) L. DE FLORISONE.

## Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1866.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>				
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000	»	
2	— des employés civils. . . . .	155,910	» 900	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre . . . . .	16,000	»	445,810
4	Matériel . . . . .	40,000	»	
5	Dépôt de la guerre. . . . .	19,000	» 195,000	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<b>ÉTATS-MAJORS.</b>				
6	Traitement de l'état-major général. . . . .	840,270	80	
7	— des provinces et des places. . . . .	357,225	70	1,543,425
8	— du service de l'intendance . . . . .	165,928	50	
<b>CHAPITRE III.</b>				
<b>SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.</b>				
9	Traitement des officiers de santé . . . . .	244,910	»	
10	Nourriture et habillement des malades ; entretien des hôpitaux . . . . .	574,750	»	959,660
11	Service pharmaceutique . . . . .	120,000	»	
<b>CHAPITRE IV.</b>				
<b>SOLDE DES TROUPES.</b>				
12	Traitement et solde de l'infanterie . . . . .	13,313,175	»	
<p>Les crédits qui resteront disponibles à la fin de l'exercice, sur les chapitres II, III, IV et VIII, concernant le Personnel, pourront être réunis et transférés, par des arrêtés royaux, à la solde et autres allocations de l'infanterie, ce qui permettra le rappel sous les armes, pendant un temps déterminé, d'une ou de deux classes de miliciens qui appartiennent à la réserve.</p>				
13	Traitement et solde de la cavalerie. . . . .	3,818,590	»	
14	— — de l'artillerie . . . . .	3,217,603	25	
15	— — du génie . . . . .	873,410	»	
16	— — des compagnies d'administration. . . . .	285,200	»	
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>				
				<b>21,507,981 25</b>

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE V.</b>				
ÉCOLE MILITAIRE.				
17	Etat-major, corps enseignant et solde des élèves. . .	185,413 27	»	229,417 »
18	Dépenses d'administration . . . . .	44,003 75	»	
<b>CHAPITRE VI.</b>				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
19	Traitement du personnel des établissements. . .	48,500 »	»	848,500 »
20	Matériel de l'artillerie . . . . .	800,000 »	»	
<b>CHAPITRE VII.</b>				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
21	Matériel du génie . . . . .	700,000 »	»	700,000 »
<b>CHAPITRE VIII.</b>				
PAIN, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.				
22	Pain . . . . .	4,905,351 36	»	6,567,542 52
25	Fourrages en nature . . . . .	5,105,894 60	»	
24	Casernement des hommes. . . . .	632,506 36	»	
25	Renouvellement de la buffleteric et du harnachement.	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour des officiers . . . .	100,000 »	»	
27	Transports généraux. . . . .	75,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde . . . .	70,000 »	»	
29	Remonte. . . . .	580,790 »	»	
<b>CHAPITRE IX.</b>				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
30	Traitements divers et honoraires . . . . .	136,725 40	775 80	467,499 20
31	Frais de représentation . . . . .	30,000 »	»	
<b>CHAPITRE X.</b>				
PENSIONS ET SECOURS.				
32	Pensions et secours. . . . .	103,150 »	2,975 86	106,125 86

( 4 )

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE XI.</b> <b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>			
53	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . .	16,171 57	»	16,171 57
	<b>CHAPITRE XII.</b> <b>GENDARMERIE.</b>	52,672,482 34	199,647 66	52,872,150 »
54	Traitement et solde de la gendarmerie. . . . .	2,144,270 »	»	2,144,270 »
	<b>Total général du Budget. . . . . fr.</b>	<b>54,816,752 34</b>	<b>199,647 66</b>	<b>55,016,400 »</b>